

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 2 JUILLET

La Droite royaliste, réunie hier dans l'après-midi, a voté en ces termes des remerciements à MM. de Cazenove de Pradine, le comte de Maillé et le colonel de Plazanet :

« La Droite royaliste remercie ceux de ses membres qui sont intervenus dans la discussion de l'interpellation de samedi, et s'associe aux sentiments qu'ils ont exprimés en son nom. »

Répondant samedi à M. Calviniac, M. de Cazenove de Pradine avait dit :

« Le langage que j'ai tenu, je l'ai tenu au nom de tous mes amis. »

Et M. de Lamarzelle avait ajouté :

« Nous sommes tous avec M. de Cazenove de Pradine dans cette question. »

La Droite royaliste a voulu confirmer solennellement hier cette double déclaration.

Elle a voulu publiquement constater que M. de Cazenove avait parlé au nom de tous lorsqu'il prononçait ces fières paroles :

« Je ne combattrai jamais la République qu'à ciel ouvert, en royaliste, en catholique, au nom de mes principes et sous mon drapeau. »

AU PANTHÉON

Hier, le Sénat a discuté et adopté par 131 voix contre 52 le projet de transfert au Panthéon, aux frais de l'État, des cendres de Lazare Carnot, Hoche et Baudin, après avoir repoussé un amendement de M. Huon de Penanster tendant à rendre le Panthéon à l'exercice du culte, sous la dédicace de Sainte-Geneviève.

M. le marquis de l'Angle-Beaumanoir a combattu ardemment le projet qui ne répond à aucun mouvement de l'opinion. Il s'est étonné que ces honneurs fussent rendus à Lazare Carnot, membre du comité de Salut Public et plus tard comte de l'Empire. Il a fallu, a dit l'orateur, que son petit-fils devint Président de la République pour qu'on se souvint des services de cet homme qui vota la mort de son roi et contribua, comme membre du comité de Salut Public, à couvrir la France d'échafauds et de sang.

M. de l'Angle-Beaumanoir ignore si Lazare Carnot fut ou non l'organisateur de la victoire ; il ne veut voir en lui que le conventionnel couvert du sang de son roi et écrasé sous le poids de son parjure. « La gloire efface tout, a conclu l'orateur, tout excepté le crime. »

M. le baron de Lareinty a rappelé que l'ordre d'arrestation du général Hoche fut signé par Carnot.

Enfin M. Lucien Brun a déclaré qu'il voterait contre un projet qui est la suite d'une campagne anti-religieuse qui outrage les souvenirs les plus respectables. Je plains nos morts, a-t-il dit, d'être placés dans un temple d'où l'on a chassé Dieu.

Le projet de transfert a été voté ; les contribuables en supporteront, bon gré mal gré, les frais pour la plus grande satisfaction de quelques législateurs opportunistes et radicaux !

LA COMMISSION DE PANAMA

L'élection, dans les bureaux du Sénat, de la commission de Panama, a donné les résultats suivants :

Cinq commissaires sont hostiles.
Trois commissaires sont favorables.
Un n'est ni pour ni contre.

LE RÉVEIL DES AGRICULTEURS

L'Union des syndicats agricoles de France a voté, à l'unanimité, les vœux suivants sur lesquels nous appelons toute l'attention de nos lecteurs :

« Considérant que le sol français a subi depuis douze ans une dépréciation officiellement estimée à un tiers de sa valeur ;

« Considérant que l'une des causes principales de cette dépréciation est le développement énorme des importations de denrées alimentaires qui, de 1876 à 1887, ont passé de 840 à 1,440 millions de francs ;

« Considérant que cette progression des importations étrangères a été et est encore favorisée par nos tarifs douaniers, soit général, soit conventionnel ;

« Considérant que, si les céréales, le bétail sur pied et l'alcool, laissés en dehors des traités de commerce de 1881-82, ont pu être, depuis lors, l'objet de mesures partielles de protection douanière, tous les autres produits agricoles sont compris dans les traités susmentionnés ;

« Considérant qu'ils sont, d'après ces traités, admis en franchise ou moyennant des droits insignifiants, alors que la plupart des produits industriels jouissent, même d'après les traités, d'une protection variant de 40 à 40 0/0 ;

« Considérant que les traités de 1881-82, conclus avec des États secondaires, ne nous assurent, au point de vue de l'exportation, que des avantages insuffisants, tandis qu'ils profitent, par suite de la clause du traitement de la nation la plus favorisée, aux grandes puissances qui ne nous ont fait, en échange, aucune concession douanière ;

« Considérant que, dans l'état actuel de l'Europe, et en présence de la tendance générale des grands États des deux mondes à se réserver la liberté de leurs tarifs et l'exploitation exclusive de leurs marchés respectifs, il ne paraît y avoir, quant à présent, pour la France, aucune chance de conclure des traités de commerce acceptables pour l'agriculture et l'industrie nationales ;

« Considérant qu'à l'expiration des traités de 1881-82, le tarif général actuel, qui deviendrait seul applicable, assurerait à l'industrie française une protection très appréciable, mais laisserait l'agriculture sans défense efficace, du moins pour la plupart de ses produits ;

« Considérant toutefois qu'il importe de ne pas donner au tarif à établir sur les denrées agricoles un caractère prohibitif et de ne pas s'exposer à créer une cherté dangereuse pour l'alimentation publique et pour l'industrie nationale, mais seulement de compenser par des

taxes imposées aux marchandises étrangères importées en France une partie du surcroît de charges dont sont grevés les similaires français ;

» Émet les vœux suivants :

1° Que les traités de commerce actuellement en vigueur et venant à échéance le 1^{er} février 1892 soient dénoncés et ne soient pas renouvelés à leur expiration ;

2° Que le tarif général des douanes soit révisé avant 1892, sur la base générale des droits de 15 0/0 de la valeur des produits agricoles étrangers importés en France, et conformément au projet ci-joint ;

3° Que ces droits puissent être portés au double sur les provenances des pays qui imposent en général aux produits français, soit naturels, soit manufacturés, des droits excédant 20 0/0 et qui les prohibent ;

4° Que le produit de la perception des surtaxes douanières qui viendraient à être ainsi établies soit exclusivement affecté par la loi au dégrèvement des impôts qui pèsent sur l'agriculture nationale. »

La Société des agriculteurs de France a, de son côté, adopté, dans son assemblée générale de vendredi, un projet de tarif à peu près identique et comprenant un nombre plus considérable d'articles.

Nous saluons avec joie ce réveil de l'agriculture française, qui a trop longtemps ignoré ses forces et qui en a cruellement souffert. Il était temps qu'elle fit entendre sa voix, qu'elle ne se bornât plus à des vœux généraux et à de simples déclarations de principes, mais qu'elle dressât ses cahiers et précisât ses volontés. Elle vient de le faire, avec le concours et sous l'égide de deux Sociétés composées, en grande majorité, de conservateurs résolus et d'ardents monarchistes.

Le moment ne pouvait être plus opportun : à la veille des élections, l'adoption du projet de tarif douanier voté par nos deux grandes Sociétés agricoles peut et doit devenir l'un des articles essentiels du programme conservateur. C'est à nos amis de province de s'emparer de ce projet, de le propager, de le répandre et d'en faire l'une des bases de leur plate-forme électorale. Les paysans sauront ainsi à qui ils doivent s'adresser pour la défense de leur bétail, de leurs vignes et de leurs champs.

(France nouvelle.)

PÉRIODE D'IMBÉCILLITÉ

Jadis, dans un accès de leur prophétie, le fondateur de la troisième République affirmait que son enfant mourrait dans le sang ou dans l'imbécillité.

La prophétie de M. Thiers se réalise décidément dans la deuxième hypothèse.

Qu'on en juge :

Il existe, paraît-il, une vieille chanson populaire, intitulée « La Boîteuse », qui, par ces temps de canicule, divertit énormément les visiteurs fatigués d'une promenade à l'Exposition.

Chantée par Paulus, le désopilant comique, la Boîteuse était le succès des concerts des Champs-Élysées. Or, la dame Censure vient

d'intimer à Paulus l'ordre de rayer de son répertoire la Boîteuse, à cause des allusions qu'elle peut contenir à l'égard du boiteux Thévenet. C'est tellement grotesque, tellement fort, que bien des gens refuseront de croire nos ministres capables d'une pareille énormité.

De loin, en effet, on peut supposer que nos gouvernants ont conservé quelque peu de cette dignité dont se sont montrés si jaloux les ministres des précédents régimes, mais lorsqu'on voit ces personnages de plus près, les doutes se dissipent, les illusions tombent, et on n'a plus devant soi que de simples polichinelles.

La mesure idiote dont nous venons de parler donne la caractéristique exacte de ces ombres politiques croyant imposer le respect en imposant le silence.

INFORMATIONS

Deux élections municipales complémentaires ont eu lieu dimanche à Cette.

Trois listes étaient en présence.

La liste boulangiste, qui comprenait MM. Boulanger, Laguerre, Naquet, Déroutède et Laisant, a obtenu de 1,300 à 1,500 voix.

La liste socialiste a obtenu une moyenne de 1,260 voix, et une liste de protestation contre la municipalité actuelle une moyenne de 760 voix.

Il y a ballottage.

LA MUSIQUE PITTORESQUE

C'est jeudi 4 juillet, à deux heures après midi, qu'aura lieu au Trocadéro le grand concours international de musiques pittoresques.

1° Musiques des provinces de la France. — Tambourins, binions, musettes, cornemuses, bombardes, vielles, estudiantinas françaises.

2° Musiques des pays étrangers. — Mandolines, théorbes, guitares, cobzas, roumains, macheté de l'île de Madère, balalaïka russe, cymbalum, flûte de Pan.

Le concours aura lieu d'abord par classes d'instruments et sera suivi bientôt d'un grand concours d'honneur.

Nous lisons dans le Courrier de Semur :

« M. Cernesson, député de la Côte-d'Or, dont nous avons annoncé la mort, a été enterré à Etais, après avoir reçu les consolations de la religion. »

« M. le curé de Savoisy, qui dessert la commune d'Etats, a dit la dernière prière sur la dépouille mortelle du défunt, — qui appartenait à la gauche radicale. »

« M. Michel, préfet de la Côte-d'Or, et M. Hugot, sénateur, assistaient à la cérémonie. »

« Tous les mêmes, ces radicaux ! Braves jusqu'à l'agonie ! »

Dimanche s'est réunie à Bruxelles, sous la présidence du prince Victor Napoléon, le comité central impérialiste de l'appel au peuple.

A cette séance, qui a duré plus de cinq heures, assistaient MM. Jolibois, Léon Chevreau, général Lacroette, Jules Delafosse,

Taillefer, Berger, députés, Clément de Royer et A. Edmond Blanc.
On voit que le comité des Douze était largement représenté.

LA LANGUE FRANÇAISE EN RUSSIE

On télégraphie de Saint-Petersbourg, 30 juin :

« Le ministre de l'instruction publique a décidé que l'enseignement du français serait, à l'avenir, obligatoire dans les écoles libres. »

ASCENSION MOUVEMENTÉE

Une ascension aérostatique qui aurait pu avoir les plus désastreuses conséquences s'est effectuée dimanche après midi, dans un des terrains vagues qui avoisinent le Champ-de-Mars, du côté de l'avenue de Suffren.

A cinq heures, l'aérostat, monté par MM. Joseph Reggio, directeur des Grandes Caves populaires, Georges Montorgueil, journaliste, et le capitaine Mayer, était prêt à partir.

Au commandement de : Lâchez tout ! le ballon, un peu trop chargé, s'est élevé lentement et, tandis que le capitaine, au lieu de jeter du lest, se préoccupait de saluer les spectateurs, un coup de vent a projeté l'aérostat contre la première corniche d'un panorama en construction dans l'enclos de la Tour de Nesle. Quelques cordes de la nacelle se sont alors rompues et bientôt un second choc plus violent que le premier se produisit, qui projetait les trois voyageurs en dehors de la nacelle.

Par un hasard providentiel, les aéronautes ont pu s'accrocher aux bois de la charpente, où ils sont restés suspendus dans le vide pendant quelques instants, à une hauteur d'une vingtaine de mètres environ. Pendant ce temps, l'aérostat, débarrassé de la nacelle, s'élevait dans les airs et disparaissait.

L'émotion des spectateurs de cette scène était indescriptible. On se précipita en foule vers le chantier de construction pour opérer le sauvetage des voyageurs. Les ouvriers charpentiers qui se trouvaient dans le voisinage furent immédiatement prévenus ; ils escaladèrent la charpente et parvinrent non sans peine à les retirer de la position périlleuse dans laquelle ils se trouvaient. Puis, après les avoir solidement attachés, il les descendirent successivement au moyen d'une longue corde enroulée à une poulie.

Les aéronautes très étonnés furent alors conduits à la Tour de Nesle pour s'y reconforter. Le capitaine Mayer seul avait à la cuisse gauche une blessure d'où le sang s'échappait en abondance. Un médecin, appelé en toute hâte, a opéré un premier pansement ; après quoi le blessé a demandé à être conduit à la maison Dubois.

L'état de M. Mayer ne présente aucun caractère de gravité.

Quant à MM. Reggio et Montorgueil, ils ne se sont fait, dans leur chute, que quelques éraflures et des contusions légères.

NOUVELLES MILITAIRES

L'ESSAI ANNUEL DE MOBILISATION

Il y avait, dimanche, branle-bas dans les différents états-majors de l'armée.

En vertu d'ordres apportés par des officiers venus de Paris, on a décacheté à minuit la lettre prescrivant l'essai annuel de mobilisation. Aussitôt les estafettes sont parties dans tous les sens ; le télégraphe a joué entre les quartiers généraux et les corps de troupe, et l'armée a été mobilisée sur le papier.

Il a suffi de quelques heures pour que tout rentre dans le calme, mais dans un calme rassurant pour le pays. L'arrivée des lettres de mobilisation n'a surpris personne, si nombreux que soient les absents dans les cadres d'officiers. Ces absences elles-mêmes sont prévues et ne nuisent en rien à l'expédition des ordres.

La préparation à la guerre a pour rouage initial le service des transports. L'essai du 30 juin a trouvé nos compagnies de chemins de fer prêtes à accomplir, avec toute la célérité désirable, l'effort considérable que l'armée réclame d'elles.

Partout la répétition des premières opérations à accomplir à la mobilisation s'est faite sans accroc et sans que le public se doutât de l'importance du travail que l'autorité militaire remplissait dans chaque corps d'armée.

LES MANŒUVRES NAVALES DE LA MÉDITERRANÉE

Les grandes manœuvres navales ont commencé hier lundi. La division navale du contre-amiral O'Neill a quitté, dans la matinée, Ajaccio ; elle représente une escadre ennemie venant du sud pour attaquer le littoral de la Provence, qui est gardé par la division du contre-amiral Alquier ; les deux escadres détacheront leurs avisos et leurs croiseurs pour surveiller réciproquement leurs mouvements et déjouer leur vigilance ; le secret des opérations est très bien gardé.

Judi, le vice-amiral Dupetit-Thouars, commandant en chef, a offert un dîner aux autorités d' Ajaccio et à l'état-major de la division du contre-amiral O'Neill. Grand dîner samedi soir à la préfecture ; hier soir, punch offert par la municipalité ; l'accueil le plus chaleureux est fait à l'escadre par toute la population ajaccienne, qui témoigne d'un attachement inaltérable de la Corse à la France.

A la messe des pêcheurs qui a été dite dimanche matin, à l'occasion de la Saint-Pierre, le contre-amiral O'Neill et un grand nombre d'officiers de marine étaient présents.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

Les Religieuses de Saint-André ont eu cette année encore un brillant succès aux examens scolaires. Sur neuf élèves présentées, huit ont obtenu le certificat d'études primaires. C'est une preuve de plus après bien d'autres que dans les écoles chrétiennes les enfants ne sont pas plus ignorants qu'ailleurs.

Voici les noms des élèves reçues :

Caroline Augereau, Blanche Canard, Marie Chaillou, Augustine Choisy, Yvonne Dolbeau, Marine Landais, Augustine Lecourt, Augustine Vigneau.

Vendredi matin, pendant les exercices du service en campagne, M. de Saizieu, lieutenant au 9^e cuirassiers, détaché à l'École de Saumur, a failli perdre la vie. Le cheval qu'il montait tomba dans un trou profond et fut tué sur le coup. Grâce à Dieu, M. de Saizieu, n'a eu aucun mal.

SUSPENSION DU VOLONTARIAT

M. de Freycinet vient, par dépêche télégraphique, de donner des ordres aux préfets pour que toutes les opérations préliminaires du volontariat, qui ont lieu à cette époque de l'année, soient suspendues jusqu'à nouvel ordre.

Aucun avis concernant les formalités à remplir ne doit être publié, aucune demande ne pourra être acceptée quant à présent.

Le ministre de la guerre ajoute qu'il se réserve de prendre une décision définitive lorsque la Chambre des députés se sera prononcée sur la loi militaire.

LES ENFANTS A L'EXPOSITION

« Les enfants payent-ils pour entrer à l'Exposition ? » C'est une question que l'on nous adresse chaque jour.

Nous y répondrons une fois pour toutes. Aux termes du règlement, sont seuls exemptés du prix d'entrée les tout petits enfants, ceux que l'on porte sur les bras ; mais par une tolérance spéciale, les enfants de cinq ans et même de six jouissent du même privilège.

PIÈCES SUISSES FAUSSES

Il circule une quantité de pièces fausses de 1 franc, au millésime de 1886. Ces pièces, en métal assez dur, ont presque le même poids que les véritables ; mais elles sont grossièrement frappées, la tranche n'est pas nette, et le mot *Helvetia* est illisible.

Cependant, le son se rapproche beaucoup de celui de l'argent.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

A partir du 4^{er} juillet, deux nouveaux trains rapides de luxe quotidiens, composés exclusivement de voitures-salons et d'un restaurant, sont mis en marche entre Paris et Bordeaux.

A l'aller, le départ de Paris a lieu à 3 heures 25 soir, le passage avec arrêts à Orléans à 4 heures 58 soir, à Tours à 6 heures 35 soir, à Poitiers à 8 heures 20 soir, à Angoulême à 9 heures 59 soir et l'arrivée à Bordeaux à 11 heures 59 soir.

Au retour, le départ de Bordeaux-Saint-Jean a lieu à 3 heures 24 soir, le passage avec arrêts à Angoulême à 5 heures 29 soir, à Poitiers à 7 heures 40 soir, à Tours à 8 heures 25 soir, à Orléans à 10 heures 7 soir et l'arrivée à Paris à 11 heures 59 soir.

Le train des Mercredi et Samedi aura une voiture-lits allant directement de Paris à Bagnères-de-Luchon où elle arrivera à 7 heures 58 matin pour en repartir à 8 heures 50 matin et arriver à Paris à 11 heures 59 soir.

COMPAGNIE D'ORLÉANS

A l'occasion de l'Exposition universelle et de la Fête nationale du 14 juillet, un train de plaisir sera mis à la disposition des populations des départements de la Sarthe, de l'Indre-et-Loire et du Maine-et-Loire pour leur permettre de se rendre à Paris.

Ce train partira de Tours le vendredi 12 juillet à 11 heures 40 matin.

Il desservira les stations comprises entre Trélazé, Sainte-Maure, Verneuil-Saint-Germain, Chissay, Châteaurenault, Plessis-Pellouailles, Longué, Arnage, La Chapelle-du-Chêne, La Flèche, Aubigné, Mur-de-Sologne, Tours et Mer.

Au retour, le départ de Paris aura lieu le mercredi 17 juillet à minuit 45 (nuit du mardi au mercredi).

Toutefois, les voyageurs auront la faculté de partir, soit par ce train, soit par le train n° 41 partant de Paris à 11 heures 15 soir, les 18, 19, 20, 21, 22 et 23 juillet.

Prix des places aller et retour : 2^e classe, 19 francs ; 3^e classe, 13 fr. 50.

La Compagnie ne pouvant disposer pour ce train que d'un nombre limité de billets, la distribution cessera dès que ce nombre sera délivré, et au plus tard le 11 juillet à 6 heures du soir.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fête nationale du 14 Juillet 1889. — Extension de la durée de validité des billets aller et retour.

A l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, les billets aller et retour qui seront délivrés à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, aux conditions du tarif spécial A n° 9, du vendredi 12 juillet au lundi 15 juillet,

PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

CHAPITRE XIV. — (Suite)

Le vieux parc, ce jour-là, était plein de solitude et de majesté. Seuls les ronds-points étaient peuplés de blanches statues. Les fauvelles, les roitelets les prenaient pour supports et, à l'envi, saluaient le printemps. Des nuages gris perle, d'une teinte très douce, voilaient le ciel, laissant ça et là glisser un rayon. Des fleurs précoces mettaient un sourire dans les parterres. Frantz, heureux de la gaieté d'Hermine, s'en allait le long des charmilles, dans l'ombre verte. Il s'appuyait sur le bras de sa plus jeune fille, et David marchait, silencieux, à côté de Gabrielle.

M^{lle} Liéber portait son costume de fête. Un petit chapeau élégant, garni de bluets, une robe gros bleu ornée de broderies blanches, et sa taille était pleine de grâce dans ce corsage bleu qui ressemblait, avec ses broderies, au corselet d'une libellule.

David ne se lassait pas de l'admirer, si simple, si charmante. Pas un de ses mouvements n'était une attitude ; pas un de ses gestes n'était une pose. Et, confiante, Gabrielle regardait avec plaisir le beau visage de Broze sans y découvrir le moindre trouble. David était maître de lui, et M^{lle} Liéber était heureuse, sans qu'elle se rendit exactement compte de la source de sa satisfaction. Elle sentait toute l'affection de leur ami, mais elle ne craignait pas son amour, ne croyant pas que sur un arbre battu et brisé par un orage d'été, pût naître une floraison d'automne. Ils marchaient lentement sous les branches vertes, inconscients du chemin parcouru ; lui, tout au plaisir d'être ensemble ; elle, tout au charme d'une causerie grave, sérieuse, confiante. En partie, il lui disait ses chagrins, simplement, franchement, et le nom de Rita, dont l'éloignement désespérait le pauvre père, revenait sans cesse dans leur entretien.

La route parcourue était fleurie comme un Eden. Partout, fraîchement épanouies dans l'ombre humide, on voyait des marguerites au cœur d'or, des pervenches bleues comme le ciel, des mugnets semant, sur ce tapis gazonné, leurs petites clochettes d'un blanc laiteux.

Jamais David n'avait trouvé les pelouses plus vertes, les charmilles plus silencieuses, les senteurs plus pénétrants.

— Qu'on est bien ici ! fit Hermine en s'arrêtant au milieu d'un rond point, où une blanche statue s'élevait sous les branches touffues des marronniers.

C'était l'avis de tous, et l'on fit une halte en s'asseyant sur un banc rustique. Le lieu était sauvage. A peine entendait-on quelques échos de la musique militaire, qui jouait là-bas, bien loin, dans le kiosque, et leur arrivait dominée par le chant des oiseaux et le bourdonnement des abeilles.

David et Gabrielle ne parlaient plus. Ils regardaient, entre les branches, le palais en perspective. Le soleil tombait sur les toitures. C'était le même soleil qui avait éclairé les fêtes brillantes. C'étaient les mêmes fleurs, ces éternelles fleurs de la Gaule, qui s'étaient épanouies sous les pieds des grandes dames : Et les fleurs toujours s'épanouissaient et les grandes dames avaient cessé de vivre ; et le soleil brillait toujours et toute la gloire d'autrefois était en poussière.

Hermine allait et venait, très gentille, très gracieuse, et lançant des exclamations admira-

tives devant toutes les fleurs.

— Qu'elles sont fraîches ! qu'elles sont jolies ! Voyez donc ces pervenches ! et là-bas, ces jacinthes !

David la considérait attendri, et se disait :

— Ah ! si Rita était ici !

Il se la figurait courant comme une petite folle, riant aux nuages et jetant des cris d'oiseau.

— Pauvre enfant ! Pauvre enfant ! soupirait-il.

Et cette exclamation de regret, à deux reprises murmurée, trouva un écho dans le cœur de M^{lle} Liéber.

Comme elle comprenait les regrets incessants du malheureux artiste, elle qui aimait tant les enfants : les babys roses et blancs, qu'on ne peut encore que baiser et dorloter, et les fillettes comme Rita, qui achèvent de lire l'alphabet, et qui interrogent sans cesse d'un regard avide et curieux.

Hermine apportait d'un buisson voisin de longues branches de petits liserons d'un blanc rosé. Gabrielle les tressait en couronne, les mêlant aux pervenches. Le modeste autel dressé à sainte Cécile aurait ce soir-là sa parure printanière.

seront exceptionnellement valables pour le retour jusqu'aux derniers trains de la journée du mardi 16 juillet.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Exposition universelle. — Fête nationale du 14 juillet. — Extension de la durée de validité des billets aller et retour pour Paris.

A l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, et pour faciliter la visite de l'Exposition par les habitants de la province, la Compagnie du chemin de fer d'Orléans rendra valables jusqu'aux derniers trains partant de Paris le mardi 16 juillet les billets aller et retour, réduits de 25 0/0 sur le prix ordinaire des places, qui seront délivrés pour Paris, à toutes les gares de son réseau, du vendredi 5 juillet inclus au lundi 13 juillet inclus (tarif spécial A n° 9).

Ces billets conserveront la durée de validité déterminée par le tarif précité lorsqu'elle sera supérieure à celle ci-dessus fixée.

Nous apprenons que notre confrère, M. Ch. Carichou, rédacteur de l'Idée Moderne, vient d'être nommé collaborateur du comte de Lameth.

Le comte de Lameth est propriétaire à la Martinique d'une immense plantation de cannes à sucre qu'il exploite avec autant d'intelligence que de succès.

M. Carichou, qui consacre son temps à combattre la sophistication des produits, dans le but de rendre service à l'humanité, a été choisi par le comte de Lameth pour faire connaître ses rhums authentiques.

On ne peut que féliciter notre sympathique concitoyen, et en même temps féliciter le comte pour l'heureux choix qu'il a fait en la personne de M. Carichou.

LES PROCESSIONS A ANGERS

Belle journée dimanche pour la solennité du Petit-Sacre. Une brise assez forte tempérant la chaleur du soleil. Aussi, les processions des dix paroisses de la ville d'Angers ont-elles pu se dérouler à leur aise à travers les rues, les boulevards et les places publiques.

De tous côtés on ne voyait qu'édifices pavés, que tentures ornées de guirlandes et que rues jonchées de fleurs. C'est au milieu de ces fraîches décorations que s'avançaient les cortèges religieux de chaque paroisse, composés en grande partie d'enfants du peuple. Les pères et les mères étaient heureux et la foule sympathique se pressait en rangs serrés sur leur passage.

Dans chaque paroisse un groupe considérable d'hommes et de femmes suivaient le dais. Toutes les paroisses avaient rivalisé de zèle pour édifier des reposoirs dans les différents quartiers de la ville. Il nous serait difficile de les mentionner tous.

Puis il fallut s'éloigner. L'ombre descendait sur le parc, et les insectes, ayant cessé de bourdonner sous le soleil, maintenant disparu, plongeaient dans l'épaisseur de l'herbe, afin de prendre leur sommeil le long des tiges. L'obscurité gagnait, calme et lente, et le cœur de David se serrait.

Finie la dernière promenade à côté du vieil organiste, à côté de Gabrielle Finiel. Dans combien d'années se reverraient-ils? Jamais, peut-être. Il allait à l'inconnu, et son avenir, sur lequel pesaient des nuages très sombres, lui paraissait désolé.

A la lisière du parc, une dernière fois il regarda Gabrielle. La lune s'était levée et à travers les larges feuilles des platanes, elle versait sur le front de la jeune fille sa pure clarté.

Que ne pouvait-il recommencer sa vie? Comme elle eût été la compagne choisie, cette douce, cette aimante Gabrielle, dont tout bas il aimait à redire le nom. Comme elle l'eût compris, comme elle l'eût consolé! Un mot d'elle, un sourire, lui eussent donné le courage. Sa vie aurait encore une moisson de fleurs nouvelles. Mais non, il fallait ensevelir toutes les choses tendres qui, de son âme, montaient à ses lèvres.

Citons pourtant celui de la Cathédrale, élevé sur le boulevard de la Mairie, qui nous a paru le plus imposant. Il représentait le portail de notre vieille cathédrale, avec ses flèches s'élevant à cinquante pieds du sol, ses voûtes se courbant gracieusement au-dessus de la verdure, et les ornements de sa façade.

Les maisons — celle du riche comme celle du pauvre — étaient partout fort bien décorées : des feuillages, des fleurs, des tentures et des draperies se mêlaient dans un ensemble très pittoresque aux nombreux oriflammes et aux riches bannières.

Pas une note discordante n'est venue troubler cette splendide solennité.

ANGERS. — Les vélocipédistes. — Dimanche matin, vers les deux heures, trois vélocipédistes arrivaient du Mans. Au moment où ils descendaient la route de Paris, une bande de vauriens ont voulu leur barrer le chemin. Deux d'entre eux, MM. Lafite et Nobilleau, ont pu les éviter, mais le troisième, M. Rimbault, secrétaire du Velo-Club, a été jeté à terre et ces mauvais sujets s'emparèrent de son vélocipède.

M. Rimbault appela ses camarades qui revinrent à lui et l'aiderent à se relever. Ce n'est que devant les menaces de tirer un coup de revolver que les voleurs ont laissé le vélocipède, mais abimé et tout faussé.

TUÉ PAR LA Foudre

Un orage terrible éclatait jeudi sur la commune de Blaison et sur les environs.

Vers deux heures de l'après-midi, M. Bouillé, meunier, au moulin Fredelin, rentrait chez lui. Il revenait du marché de Brissac.

Malgré la violence de l'orage, M. Bouillé monta dans son moulin pour en resserrer les ailes.

Tout à coup un éclair sillonna l'espace. Le malheureux meunier fut foudroyé par le fluide électrique. La mort fut instantanée.

Outre de ce terrible accident à déplorer, la pluie et la grêle qui sont tombées avec une violence extraordinaire pendant une grande partie de la journée ont causé des dégâts immenses dans toute la contrée.

LES ORAGES. — Dans l'après-midi de mercredi, un orage extrêmement violent s'est abattu sur le canton de Vouneuil-sur-Vienne, en deçà de Châtelleraut et sur les cantons de Neuville et de Saint-Georges. La grêle, grosse comme une noisette, a haché les récoltes sur pied; des arbres ont été arrachés ou brisés. Les communes de Beaumont, Thuré, Dissais, Janlnay, Marigny-Brizay, etc., ont été particulièrement éprouvées par le fléau.

David était extrêmement pâle. Il baissait les paupières craignant la trahison de son regard, car il avait une de ces physionomies expressives, dont chaque trait semble avoir été modelé pour exprimer, en ses nuances les plus délicates, le sentiment.

— Ah! dit-il enfin, je vais partir, quand nous reverrons-nous?

— Pourquoi partir? répondit Gabrielle de sa voix limpide.

— Pourquoi? Parce que je dois entreprendre une nouvelle tournée artistique. Elle seule achèvera de solder mes engagements. D'ailleurs j'ai besoin de mouvement, de voyages... d'une agitation incessante. Dans le calme, je songe trop, et je ne veux plus songer jamais, parce que songer me désespère, me laisse sans courage... Cette énergie dont j'ai tant besoin, je la trouverai peut-être quelque part... en route... Mais croyez bien qu'à travers la distance et les années, je penserai à votre douce amitié. C'est là, dans le salon de votre père, que ma pensée ira se reposer de ses amères tristesses.

Il s'arrêta, car sa voix tremblait.

Une larme sympathique brilla aux paupières de Gabrielle, et tous les deux poursuivirent, en

LE MANS. — Nous avons dit que l'agent de police Champeaux avait été assassiné, en rentrant chez lui, par un individu qui avait pris la fuite.

Le meurtrier vient d'être arrêté: c'est un sujet italien, le nommé Carlo Fontana, qui s'était évadé le 3 juin dernier de la prison d'Argentan où il était détenu.

LE CHAMPION DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE

C'est le jeune Dolbeau, élève en philosophie, au lycée Janson, qui a été déclaré champion de France au concours final ouvert par la Ligue nationale de l'éducation physique.

Il ressort de ce concours que le jeune Dolbeau est, de tous les lycéens de France et des colonies, celui qui joue le mieux à la paume, qui nage, qui marche, qui court, qui rame, qui tire, qui saute, qui monte à cheval, qui boxe mieux que tous ses camarades.

Heureux parents!

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

La tenue du marché depuis vendredi semble indiquer que le mouvement de baisse est terminé. Assurément les acheteurs procèdent encore avec beaucoup de réserve, mais le détachement des coupons de juillet va, sans nul doute, leur donner plus d'assurance. Le 3 0/0 est en reprise à 84.42; le 4 1/2 0/0 se montre plus hésitant à 104.35.

Le Crédit Foncier ferme à 4.340. Les obligations foncières et communales ont un marché assez animé. Aux offres inconsidérées de quelques porteurs, succèdent des demandes de gros acheteurs sachant fort bien que ces valeurs appartiennent à la catégorie de l'ordre le plus élevé et reverrons certainement leurs plus hauts cours.

La Société Générale s'inscrit à 455. Le bilan au 31 mai démontre de la façon la plus évidente la prospérité de cette institution; le portefeuille, les comptes de chèques et les comptes courants divers sont en augmentation considérable.

Dans les moments de réaction, la logique perd ses droits et il n'y a pas lieu de s'arrêter aux cours cotés; ils ne signifient rien contre les sociétés qui les subissent. Tel est le cas de la Banque d'Escompte, ramenée à 517.50.

La Banque de Paris et des Pas-Bas s'est maintenue toute la semaine entre 750 et 755. Les obligations hypothécaires 5 0/0 des Chemins de fer de la province de Santa-Fé s'échangent à 478.75, c'est-à-dire à 442.50, puisqu'un coupon de 6.25 a été détaché hier lundi 4^e juillet. C'est un placement à plus de 6 0/0 jouissant de la double garantie de la province de Santa-Fé et de la Compagnie de Fives-Lille chargées de la construction des lignes.

Les Dépôts et Comptes courants sont à 596.25. A la fin du mois dernier, les bénéfices bruts de la Société s'élevaient à 874.758 fr. et les frais généraux à 373.507 francs.

Le Crédit Lyonnais se tient à 670.

L'action du Panama a eu un marché peu mouvementé ne s'écartant guère du cours de 56.25. La Chambre a voté vendredi le projet de loi autorisant le liquidateur M. Brunet à écouler les obligations non placées jusqu'à concurrence d'une somme de 34 millions.

silence, le chemin qui restait à parcourir tandis qu'Hermine, animée par la course, causait gaiement avec son père.

Au retour, David resta longtemps pensif, douloureusement absorbé.

Ouvrant enfin un petit coffret, contenant ses précieux souvenirs, il y déposa une pervenche bleue échappée des mains de Gabrielle; puis, essayant violemment une larme, qui coulait malgré lui:

— Allons, dit-il avec rudesse, l'heure est venue de songer au départ.

A l'aube, ses préparatifs étaient terminés. Un coupé le conduisit à la gare de Lyon; et, huit jours après, le maestro donnait, à Nice, un premier concert.

(A suivre.)

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 30 Juin 1889.

Versements de 161 déposants (22 nouveaux), 40,320 fr.

Remboursements, 22,495 fr. 12.

La Caisse sera fermée le 14 juillet, jour de la Fête Nationale.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

L'obligation des Immeubles de France est cotée 373. C'est le moment d'acheter ce titre qui jouit des meilleures garanties puisqu'il repose sur des maisons de rapport dans Paris, produisant plus de 6 0/0 de revenu alors que les intérêts et l'amortissement à 4,000 fr. exigent à peine 5 0/0.

Les obligations des Chemins de fer Economiques sont demandées à 377.50.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — La Banque d'Etat, place de la Bourse, reçoit des fonds ou des titres pour être employés en reports, arbitrages ou opérations de Bourse. Le paiement des bénéfices est mensuel. Les versements sont permanents. L'avis de retrait des fonds ou des titres déposés doit être donné un mois à l'avance.

BOURSE DE PARIS

Du 27 Juillet 1889

3 0/0	84 20
3 0/0 amortissable	86 50
4 1/2	104 40

15 jours de traitement!

Forêt-de-Fontain (Doubs), le 12 février 1889. — J'avais toujours mal au ventre et à la tête, je devenais faible de l'estomac; j'ai été complètement guéri après quinze jours de traitement par vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte. Auparavant j'avais essayé une foule de remèdes sans résultat. (Sig. lég.)

EMILE POURCELOT.

HYGIÈNE DE LA SAISON

Évitez avec soin la grande chaleur, tenez-vous la tête fraîche, dégagez les muqueuses de l'estomac et des intestins, et pour cela, faites un usage régulier des *Pilules Gicquel*, remède si efficace contre le manque d'appétit, les maux de tête et d'estomac, les étourdissements, les migraines, les congestions. Elles sont très salutaires aussi contre les maladies du cœur, du foie, l'hydropisie, la paralysie. Dans toutes les pharmacies vous trouverez les *Pilules Gicquel*, à 1 fr. 50 la boîte.

MARCHÉ de Saumur du 29 Juin 1889

Froment-commerce, l'hectolitre	18 50	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	18 15	Veau	— 2 —
Méteil	13 75	Mouton	— 2 —
Seigle	9 —	Porc	1 50
Orge	10 05	Poulets la couple	3 50
Avoine	9 —	Dindonneaux	— —
Sarrasin	— —	Canards	3 50
Haricots blancs	16 —	Oies	— —
Haricots rouges	14 —	Beurre le kilogram.	2 20
Fèves	— —	Œufs la douzaine	— 80
Noix	8 50	Foin, la charretée de	— —
Châtaignes	— —	780 kilogram.	65 —
Sel les 100 kil.	15 —	Luzeerne	55 —
Son	14 —	Paille	45 —
Pommes de terre, la barrique,	10 —	Huile de noix, 50 kil.	125 —
la culasse de	— —	Chanvre 1 ^{re} qualité	— —
157 kilogram.	53 —	les 52 kilogram.	500 —
Pain 1 ^{re} qual., le kil.	— —	id. 2 ^e	— —
id. 2 ^e id. 0 f. 33.33	— —	id. 3 ^e	— —
id. 3 ^e id. 0 f. 31.88	— —	Charbon de bois, les	— —
		100 kilogram.	16 —
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.	
Souzy et environs	la barrique 110
Champigny	115
Varrains	110
Bourgueil	115
Restigné	110
Chinon	110
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 90
Ordinaires, environs de Saumur	80
Saint-Léger et environs	65
Varrains et environs	80
Le Puy-Notre-Dame et environs	60
La Vienne	55
Cidre de Bretagne	la barrique 35
Cidre de Normandie	40
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre —
Vinaigre de vin	—

ÉPICERIE CENTRALE

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN, SAUMUR

EAU-DE-VIE BLANCHE POUR FRUITS,

Faite avec des alcools extra-fin.

Marmande, 43 degrés 4.50 le litre.
Montpellier, 47 — 4.75 le litre.
Armagnac, 50 — 2 » le litre.

Verre compris.

TOUT le Monde PECHEUR

avec le *Piscifère Malgache*, succès toujours assuré à la pêche au filet, à la ligne, etc. Ce précieux produit, rapporté de Madagascar par le Capitaine Charpi, attire d'une façon surprenante toutes espèces de poissons, les réunit en groupes et leur fait perdre toute défiance, la pêche devient très facile. Essayez-en une boîte à 1 fr. ou deux boîtes 2 fr. Manuel de pêche gratis. Entrepôt, 33, r. Pont-Neuf, Paris. En Vente chez M^r d'Art de Pêche, esplanade contre l'Hotel de la Ville, 10, quai National; Gauthier, 88, r. de la Roë; Pichon, 48, r. Plantagenet; Saumur, Clément, 11, r. Hôtel-de-Ville; Cholet, Oustrou, 12, r. St-Pierre; Montreuil-Bellay, Louet, fab. d'art de pêche.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant contrat passé devant M^e LE BARON, notaire à Saumur, le 25 juin 1889, M. PIERRE DALBAVIE a cédé à M. HONORÉ MÉTAIS, le fonds de commerce d'Entrepreneur de services d'omnibus et de loueur de chevaux et voitures, exploité à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 19 et 21.

Les oppositions seront reçues en l'étude de M^e LE BARON, notaire, jusqu'au 15 juillet 1889.

Signé : LE BARON.

Études de M^e Henry LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 4, de M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, et de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A VENDRE

SUR LICITATION

En neuf lots,

En l'étude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, et par le ministère de M^e BRAC, notaire à Saumur, commis à cet effet.

DIVERS IMMEUBLES

Situés communes de Saint-Clément-des-Levées et des Rosiers,

CONSISTANT EN :

TERRES ET PRÉS

Dépendant de la succession de M^{lle} Perrine CORBINEAU.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 21 JUILLET 1889, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées, par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-sept juin mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré et signifié,

Et aux requêtes, poursuites et diligences de :

1^o M^{me} Renée Corbineau, veuve de M. Pierre Poupard ;

2^o M^{lle} Virginie Simoine, célibataire, domestique ;

3^o M^{me} Antoinette Simoine, épouse de M. François Outy, propriétaire, et de celui-ci, tant en son nom personnel que pour l'autoriser et l'assister ;

4^o M^{lle} Julienne Depeigne, sans profession ;

5^o M. Eugène Depeigne, marchand de vins ;

6^o M^{me} Eugénie Tixier, veuve de M. Clément Corbineau ;

7^o M^{me} Caroline Tixier, épouse de M. Emile Huberdeau, et de ce dernier tant en son nom personnel que pour l'autoriser et l'assister ;

Tous les sus-nommés demeurant à Saint-Clément des Levées ;

Ayant pour avoué constitué M^e LECOY, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 4 ;

En présence ou dûment appelés de :

1^o M. Auguste Peneau, horticulteur, demeurant à Saint Clément-des-Levées,

« Au nom et comme subrogé tuteur des mineurs Clément et Maria Corbineau, issus du mariage des époux Corbineau-Tixier, sus-nommés, faisant fonctions de tuteur à cause de l'opposition d'intérêt existant entre lesdits mineurs et la dame veuve Corbineau, leur mère et tutrice naturelle et légale, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée »

suivant délibération du conseil de famille desdits mineurs, tenue sous la présidence de M. le juge de paix du canton Nord Ouest de Saumur, le vingt avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré. »

Ayant pour avoué constitué M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, exerçant près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple ;

3^o M. Jules Tixier, bourrelier, demeurant à Saumur, rue Beaurepaire,

« Au nom et comme subrogé tuteur ad hoc desdits mineurs Corbineau, fonction à laquelle il a été nommé et qu'il a acceptée suivant la délibération du conseil de famille desdits mineurs sus énoncée, »

Il sera, le dimanche vingt-et-un juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, à une heure de l'après-midi, procédé en l'étude de M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, et par le ministère de M^e BRAC, notaire à Saumur, commis à cet effet, par le jugement sus-daté, à la vente sur licitation, en neuf lots, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, des immeubles ci-après désignés, sur les lotissements et mises à prix suivants :

DÉSIGNATION

Communes de Saint-Clément-des-Levées et des Rosiers.

1^{er} Lot.

Un morceau de terre, situé au canton de la Croix-des-Granges, commune de Saint-Clément-des-Levées, d'une contenance de douze ares soixante-quinze centiares environ, porté sous les n°s 177 P et 117 P, section B du plan cadastral, joignant au nord Chouanière-Leroy, au levant Lambert, au midi Maupoint-Dufroux, et au couchant Breton ;

Sur la mise à prix de cinq cent dix francs, ci..... 510

2^e Lot.

Un morceau de terre, situé à la Nouaille, dite commune de Saint-Clément-des-Levées, d'une contenance de cinq ares quatre-vingt-six centiares, porté au plan cadastral sous le numéro 864, section B, et joignant au nord le chemin, au levant et au midi Juteau et au couchant veuve Corbineau ;

Sur la mise à prix de deux cent vingt francs, ci..... 220

3^e Lot.

Un morceau de terre, situé aux Champillous, communes des Rosiers et de Saint-Clément-des-Levées, d'une contenance de vingt-sept ares quarante-quatre centiares, porté aux plans cadastrals de la commune des Rosiers, sous le numéro 1232, section H, et de la commune de Saint-Clément-des-Levées, sous le numéro 7, section B, joignant au nord le chemin, au levant Leboucher, au midi Guiocheau et au couchant Pierre Lebled ;

Sur la mise à prix de neuf cents francs, ci..... 900

4^e Lot.

Un morceau de terre, en pré, situé aux Grépis, commune de Saint-Clément-des-Levées, d'une contenance de vingt-six ares soixante-treize centiares, numéro 221, section B du cadastre, joignant au nord Jean Richer, au levant Boutin, au midi Soyier et au couchant Constant Rouleau ;

Sur la mise à prix de neuf cents francs, ci..... 900

5^e Lot.

Un morceau de terre, situé aux Boires-Courbes, ou aux Basses-Terres, même commune de Saint-Clément-des-Levées, d'une contenance de vingt-deux ares environ, numéro 252, section D du cadastre, joignant au nord le chemin de fer, au levant Leger, au midi Choyer, et au couchant M. Haran ;

Sur la mise à prix de huit cents francs, ci..... 800

6^e Lot.

Un morceau de terre, affilé de pommiers et de pruniers, sis au canton du Port-Poisson ou à la Grande-Voie, dite commune de Saint-Clément des-Levées, d'une contenance de vingt-deux ares environ, numéro 586, section D du cadastre, joignant au nord Pierre Canard, au levant Eugène Despeignes, au midi René Canard, et au couchant la route de Saint Clément à Longué ;

Sur la mise à prix de douze cents francs, ci..... 1,200

7^e Lot.

Un morceau de pré, situé en la Haute-Prairie-Démion, au lieu dit la Vache-Crevée, dite commune de Saint-Clément-des-Levées, d'une contenance de vingt-deux ares environ, numéro 245, section C, joignant au nord François Peneau, au levant héritiers Goislard ou acquéreurs, au midi Fresneau, et au couchant Aury-Touchet ;

Sur la mise à prix de cinq cents francs, ci..... 500

« Tous les immeubles ci-dessus sont exploités par les époux Hubert Rogereau. »

8^e Lot.

Un morceau de pré, situé en la Haute-Prairie-Démion, au lieu dit le Chardenouze, dite commune de Saint-Clément-des-Levées, d'une contenance de treize ares soixante-quinze centiares environ, numéro 301, section C du cadastre, joignant au nord le fossé

des Bois-de-Là, au levant René Canard, au midi Dron-Despeignes, au couchant M^{lle} Choyer, fossé entre ;

Sur la mise à prix de trois cent vingt francs, ci..... 320

« Cet immeuble est exploité par le sieur Audebault-Marquet. »

9^e ET DERNIER LOT

Un morceau de terre, situé aux Varennes, commune de Saint-Clément-des-Levées, d'une contenance de seize ares cinquante centiares environ, numéro 336, section B du cadastre, joignant au nord Dron-Despeignes, au levant Eugène Despeignes, au midi Canard et veuve Despeignes, et au couchant Guillon ;

Sur la mise à prix de six cent cinquante francs, ci..... 650

« Cet immeuble est exploité par le sieur Bigot Breton. »

Total des mises à prix... 6,000 fr.

Fait et rédigé, le présent extrait, par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

Saumur, le vingt-neuf juin mil huit cent quatre-vingt-neuf.

LECOY.

Pour les renseignements, s'adresser :

1^o A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente, à Saumur, rue Pavée, n° 4 ;

2^o A M^e BRAC, notaire à Saumur, place de la Bilange, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

3^o Et à M^e DEGREZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

Enregistré à Saumur, le juillet mil huit cent quatre-vingt-neuf, folio case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris. (581) Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e CORMERY, notaire à Baugé (Maine-et-Loire).

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Par le ministère dudit M^e CORMERY, à la Mairie de la commune d'Echemiré, près Baugé, le DIMANCHE 28 JUILLET 1889, à deux heures de l'après-midi,

La belle petite Propriété

BAS-MINCÉ

Située commune d'Echemiré,

COMPOSÉE :

1^o De la ferme de Bas-Mincé, consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, cour, issues, jardin, terres labourables, prés, taillis, pâtures et pièce d'eau ; ferme contenant environ dix-neuf hectares quatre-vingt-six ares vingt centiares 19 h. 86 a. 20 c.

2^o Et de l'ancienne petite closerie de la Basse-Gagnerie, consistant en bâtiments, cours, issues et terre labourable, closerie contenant environ 2 h. 20 a. 20 c.

Contenance totale. 22 h. 06 a. 20 c.

Cette propriété borde la route d'Echemiré à Cheviré-le-Rouge et est exclusivement composée de terre de culture très facile.

Elle offre l'agrément de la pêche et de la chasse.

On pourra traiter à l'amiable avant l'adjudication s'il est fait des offres suffisantes.

S'adresser :

A M. Alexandre CARRET, demeurant au bourg de la commune de Varrains, près Saumur, propriétaire de la moitié des immeubles à vendre ;

Aux représentants de M. et M^{me} PASQUIER-HARDOUIN, décédés dite commune de Varrains, c'est-à-dire, notamment :

M. Pierre PASQUIER, propriétaire à Beaulieu, commune de Saumur ; M. Augustin PASQUIER ; M. GONDOIN-PASQUIER ; M. Félix et Alexandre HARDOUIN, tous propriétaires à Varrains ;

Où à M^e CORMERY, notaire à Baugé. (543)

Étude de M^e PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

V E N T E

Aux enchères publiques

De Vins blanc et rouge

Le JEUDI 4 juillet 1889, à 4 heures du soir, à Saumur, rue Fardeau, dans une maison où est décédé M. LORIN,

Il sera vendu :

6 hectolitres 90 litres de vin blanc et 19 hectolitres 80 litres de vin rouge, de raisins secs.

Au comptant, plus 10 0/0.

MAISON A VENDRE

Composée de 4 chambres à feu

AVEC GRAND VERGER

Située sur les bords de la Vienne, route de Saumur à Chinon, commune de Saint-Germain-sur-Vienne.

S'adresser à M. VERRONNEAU-COUTARD, domicilié dans ladite commune. (395)

A Louer présentement

REZ-DE-CHAUSSEE

Occupé actuellement par la Banque de France.

A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

Grande Maison

Rue de la Petite-Bilange, occupée par M. CHAUSSEPIED.

S'adresser à M. GAGNEUX, à Presles. (529)

ON DEMANDE un apprenti

pour le commerce au Bazar du 35 centimes, tenu par Daveau, doreur, rue du Puits-Neuf, 14, et 17 et 15, rue de la Cocasserie, Saumur.

PHARMACIE CLOSIER

La PHARMACIE A. CLOSIER est transférée rue Dacier, n° 49, en face la Caisse d'Épargne.

GUÉRISON CERTAINE
DE TOUTES LES
Affections de la Peau
DARTRES, ECZEMAS,
Psoriasis, Acné, etc.,
DES PLAIES et
ULCÈRES VARIEUX
considérés comme incurables
par les Princes de la Science
Le traitement ne change
nullement du travail ; il est à
la portée des petites bourses,
et, dès le deuxième jour, il pro-
duit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEMORMAND,
MÉDECIN SPÉCIALISTE
11, rue St-Louis, à MELUN (S.-M.),
CONSULTATIONS GRATUITES
par Correspondance



VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU
8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, S'

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix devant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.